

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt janvier à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN André, Maire.

Etaient présents : Mmes BOISSIÉ Jacqueline, FRANCHINI Nathalie, GARRIDO Anne-Marie, PARO Josiane. MM. BARRETEAU Blaise, CAMINOTTO Louis, DIMARCH Bernard, PAVAN André, SABOUREAU Jean-François, VALADE Patrick, ZAIA Robert.

Etaient absents représentés : M. OUSTRI Christian par SABOUREAU Jean-François, Mme PROUT Marie-Hélène par BOISSIÉ Jacqueline.

Etaient absentes : Mme LAPEYRE Françoise, Mme TALAVAN Cécile.

Secrétaire : Mme BOISSIÉ Jacqueline.

Le Procès-Verbal de la séance du 25 novembre 2019 a été adopté à l'unanimité des présents. Les décisions ci-dessous ont été prises à l'unanimité.

### **1- REVISION DU LOYER – APPARTEMENT IMPASSE DU 19 MARS 1962**

Le loyer de l'appartement de la mairie, 1 impasse du 19 mars 1962, est fixé à 550.00€ hors charges. Après la révision annuelle, il a été établi à 558.39€ hors charges.

Le locataire ayant donné son congé pour libérer l'appartement à compter du 2 mars 2020, les élus ont décidé :

- D'augmenter le loyer mensuel de l'appartement situé 1 impasse du 19 mars 1962 à 560 € à compter du 2 mars 2020.
- De maintenir le montant des charges mensuelles à 50.00 €.
- De fixer la caution de ce logement à un mois de loyer, soit 560 €.
- D'autoriser le Maire à signer le nouveau contrat de bail à compter du 2 mars 2020 et tout document y afférent.

### **2- REVISION DU LOYER – APPARTEMENT EST - 1 RUE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le loyer de l'appartement EST situé 1 rue de l'Eglise, est fixé à 381.22€ hors charges. Après la révision annuelle de 2019, il a été établi à 395.39€ hors charges.

Le locataire ayant donné son congé pour libérer l'appartement à compter du 16 avril 2020, l'Assemblée a décidé :

- D'augmenter le loyer mensuel de l'appartement EST situé 1 rue de l'Eglise à 400 € à compter du 16 avril 2020.
- De maintenir le montant des charges mensuelles à 23.00 €,
- De fixer la caution de ce logement à un mois de loyer, soit 400 €.
- D'autoriser le Maire à signer le nouveau contrat de bail à compter du 16 avril 2020 et tout document y afférent.

### **3- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE**

La commune a la possibilité de recruter des agents contractuels dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité en vertu de l'article 3.1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics (voirie, espaces verts), le Conseil Municipal a décidé de recruter un Adjoint Technique contractuel du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2021 sur la base de 30 heures hebdomadaires et de le rémunérer sur la base de l'Indice Brut du 2ème échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial (Echelle C1).

Ondes, le 27 janvier 2020.

Le Maire,  
André PAVAN

